

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 mars 2019**

Procès-Verbal

Le 26 mars 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Isabelle BITEAU a été désignée secrétaire de séance.

Elle a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf: Georges PREDALLE, Brigitte GUILLAUME, Ludovic GATINEAU qui ont donné pouvoir.

Elle donne lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Réorganisation de l'exécutif communal : Election d'un nouvel adjoint
- Commissions municipales permanentes : modification de leurs compositions et attributions
- Modification des délégations dans les syndicats intercommunaux et divers organismes

- Budgets primitifs 2019 – Comptes Administratifs et Comptes de Gestion

- Affaires Financières et Travaux :
 - Modification des statuts de la SEMERAP.
 - SEMERAP : Avenant au contrat de délégation du service assainissement
 - Opposition au transfert de la compétence assainissement et eaux usées.
 - Déclassement de la voirie communale : chemin des molles.
 - Subvention amendes de police 2019.
 - Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité à l'école.

- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences :
 - Complément aux travaux d'éclairage des terrains de foot : éclairage des terrains de tennis

- Questions diverses

Préambule :

Par lettre du 5 mars 2019, Marianne ALZAIX a fait part au sous-préfet de RIOM de son souhait de se démettre de ses fonctions de première adjointe et de son mandat de conseillère municipale pour convenance personnelle.

Le représentant de l'état a accepté cette démission par lettre du 7 mars 2019.

L'élue démissionnaire doit être remplacée par la personne présente sur la même liste et venant immédiatement après le dernier élu. Le remplaçant n'est pas nécessairement du même sexe.

C'est Jean-Claude MANUBY qui vient à la suite sur la liste.
Le conseil doit se prononcer sur son entrée en son sein.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Réorganisation de l'exécutif communal : Election d'un nouvel adjoint**

Suite à la démission de Madame ALZAIX, il convient d'élire un nouvel adjoint pour la remplacer.

Au vu du nombre de présents le quorum est atteint

L'exécutif a décidé de maintenir le nombre d'adjoints à cinq.
Il faut donc procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Pour mémoire celui-ci sera élu à bulletins secrets et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Philippe LE PONT trouve anormal que la parité dans ce cas ne soit pas à respecter.

Isabelle BITEAU est désignée secrétaire

David MOURNET et Denis DUPIC sont désignés assesseurs.

Stéphanie GRENET est l'unique candidate.

Avec 21 voix, elle est déclarée élue.

- **Commission municipales permanentes : modification de leurs compositions et attributions**

Les commissions restent inchangées : Stéphanie Grenet prend la place du cinquième adjoint et ses délégations.

Elle aura en charge avec Gérard Sanciaut qui continuera de s'occuper de l'école la commission vie scolaire et cadre de vie.

Jean-Claude Manuby prend la place de Stéphanie Grenet au sein des commissions :

- Vie scolaire et cadre de vie
- Animation

Pour mémoire :

- la 2ème commission : vie scolaire et cadre de vie sera désormais composée ainsi :

Stéphanie GRENET : Présidente

Gérard SANCIAUT : adjoint

Murielle BARBIER

Ludovic GATINEAU

Jean-Claude MANUBY

Brigitte GUILLAUME

Alain HAUMONTE

Philippe LE PONT

- la 5ème commission : Animation

Gérard SANCIAUT : Président

Stéphanie GRENET : Adjoint

Georges PREDALLE

Jean-Claude MANUBY

Lydie KACZMAREK

Isabelle BITEAU

Pierre-Edouard LAIGO

Martine RODRIGUEZ

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Modification des délégations dans les syndicats intercommunaux et diverses représentations

Pour pourvoir au remplacement de l'élue démissionnaire, désormais siégeront à la place de Madame Alzaix dans les organismes suivants :

- Syndicat intercommunal du collège de Maringues : Stéphanie GRENET : titulaire et Gérard SANCIAUT : suppléant.
- Conseil d'école du groupe scolaire Anatole France : Gérard SANCIAUT
- Commission d'appel d'offres : Stéphanie GRENET
- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) Basse Limagne : Yves RAILLIERE (suppléant)
- Commission paritaire chargée du suivi de la restauration de l'église : Stéphanie GRENET
- EPF-SMAF : Stéphanie GRENET - délégué remplaçant
- CLECT : Gérard SANCIAUT

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Présentation des comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs (Budget Général – Budgets annexes : assainissement et Poste)

Depuis 2018 les comptes administratifs, comptes de gestion sont adoptés en même temps que les budgets primitifs.

Les résultats du compte de gestion 2018 dressés par Mme la Perceptrice pour l'exercice 2018 sont identiques au compte administratif pour les trois budgets de la commune (budget principal, budget annexe de la Poste, budget annexe assainissement).

- Compte Administratif Assainissement :
 - Résultat de fonctionnement : 283 638.15 €
 - Résultat d'investissement : 416 258.63 €
- Compte Administratif Poste :
 - Résultat de fonctionnement : 95 483.88€
 - Résultat d'investissement : 3 745.60 €
- Compte Administratif Budget Principal :
 - Résultat de fonctionnement : 966 510.37 €
 - Résultat d'investissement : 538 483.94 €

- **Délibérations adoptées à l'unanimité : Comptes de Gestion – Comptes Administratifs et Affectation de résultat.**

A noter :

Avant d'aborder les dépenses importantes à venir avec le projet d'école, un point est fait sur la situation financière de la commune.

Les finances sont saines, avec un fond de roulement confortable supérieur aux communes du département, de la région et du niveau national.

Des emprunts sont terminés et d'autres qui vont arriver à terme dans les 3 prochaines années.

Une dette par habitant qui a diminué au cours de ce mandat : elle était de 412 € par habitant en 2017 (situation financière de la commune gestion 2017) réalisée en octobre 2018, catégorie démographique de 2000 à 3499 habitants.

Pas d'emprunt prévu cette année.

Malgré les nombreux projets à mener l'exécutif a choisi de maintenir les taux d'imposition 2019 au niveau de 2017.

C'est un vrai choix politique au vu du contexte économique difficile pour les ménages maringois.

- Vote des taux d'imposition 2019 :
 - 17,06 % taxe habitation
 - 17,41 % taxe sur le foncier bâti
 - 92,01 % taxe sur le foncier non bâti

Délibération adoptée à l'unanimité.

Budget 2019 :

- Budget annexe de la poste :
 - Investissement : 3745.60€
 - Fonctionnement : 112 183.88€
- *Budget annexe assainissement* :
 - Investissement : 877 848.90 €
 - Fonctionnement : 328 570.51 €
- *Budget principal* :
 - Investissement : 1 413 803 .94€
 - Fonctionnement : 2 635 473.25 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Affaires financières et travaux – Monsieur le Maire**
 - Modification des statuts de la SEMERAP

Le conseil d'administration de la SEMERAP doit proposer à une prochaine AG extraordinaire de modifier les statuts de la société.

Or, avant toute modification il est nécessaire que toutes les collectivités actionnaires délibèrent sur ce projet.

Les modifications portent notamment sur la simplification de l'objet social, le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle des actionnaires de la société

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ces modifications de statuts.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- SEMERAP : Avenant au contrat de délégation du service assainissement

Au cours de l'année 2018, la SEMERAP a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les provisions de renouvellement des années 2015 et 2016.

Différentes observations ont été formulées par l'administration fiscale suite à ce contrôle

Afin d'en tenir compte et se mettre en conformité avec la législation, le contrat de délégation doit être modifié

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Opposition au transfert de la compétence assainissement et eaux usées.

Pour mémoire, la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

D'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026, au plus tard.

Et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de Communes Plaine Limagne ne dispose pas actuellement, même partiellement, de la compétence assainissement des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique *de la compétence assainissement des eaux usées*, à la Communauté de communes Plaine Limagne au 1^{er} janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert *de la compétence assainissement des eaux usées*.

A cette fin, au moins 25 % des communes-membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1^{er} juillet 2019, s'opposer au transfert de la compétence assainissement des eaux usées.

Le Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononce contre le transfert à la Communauté de communes Plaine Limagne au 1^{er} janvier 2020 de la compétence assainissement des eaux usées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Amendes de police 2019 :

La rue des Dépouillats sert de voie d'accès à l'école Saint Joseph.

Chaque jour plus de cent élèves de 3 à 12 ans, accompagnés de leurs parents empruntent ce chemin aux heures d'entrée et de sortie d'école.

Actuellement ce chemin est en très mauvais état : nombreux nids de poules, chaussée affaissée... il devient de plus en plus dangereux et problématique pour les piétons et notamment pour les écoliers.

Il a donc été proposé au budget 2019 de rénover entièrement la rue.

Monsieur le Maire propose de refaire l'ensemble de la rue pour sécuriser le cheminement piétons.

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police une aide départementale est attribuée aux communes de moins de 10.000 habitants pour des opérations liées à la sécurité routière. Son taux est de 30 % du montant HT des travaux envisagés avec un plafond de 7 500 €uros.

Le coût estimatif des travaux est de 24 852 €.

Le conseil municipal décide de solliciter une aide de 7456 € au titre des amendes de police

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Choix d'un géomètre pour le bornage et le relevé topographique :

Il est nécessaire de procéder au bornage et au relevé du terrain de la future école.

4 cabinets de géomètres ont été consultés :

- Bisio : 5270€ HT
- Geoval : 3940€ HT
- Serca : 2420€ HT
- Fontaine : 1900€ HT

Il est proposé de retenir l'entreprise Serca qui est la seule à s'engager sur un délai à savoir : 6 à 8 semaines.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Déclassement du chemin des molles

Une enquête publique a eu lieu du 7 au 22 février 2019 concernant le déclassement du chemin des molles.

Madame le commissaire enquêteur a remis son rapport et donne un avis favorable au déclassement d'une partie de ce chemin.

Ce chemin a également été désaffecté par la mise en place de rochers béton qui bloquent désormais la circulation.

Il est donc proposé au conseil municipal de prononcer le déclassement de ce chemin en vue de son exploitation future par la société CSM.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Bail à loyer pour un appartement Boulevard du Chéry

Un appartement Bd du Chéry est vacant, il s'agit de l'ancien appartement de M. CHOQUET
Cet appartement peut être proposé à Mme DA SILVA RODRIGUES Irene à compter du 29 mars 2019 moyennant un loyer mensuel de 420 €uros payable d'avance.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette location.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Travaux
 - Enfouissement des réseaux à Pont-Picot sur deux sites.
 - Travaux du SBL à Vensat.
 - Le rond-point de la route de Luzillat : l'appel d'offres a été lancé par le département, l'entreprise attributaire sera bientôt connue.
 - Travaux aux ateliers municipaux : peinture, plomberie et maçonnerie.
 - Fin de l'aménagement de la partie haute du square du poilu, les plantations devraient avoir lieu cette semaine ou la suivante.
 - La tonte et la taille recommencent.
 - La plantation des peupliers à Sanat et Pont-Picot est terminée
 - Une opération de nettoyage va avoir lieu à Laschamp en coopération avec le SBA.
 - Des travaux de peinture sont en cours dans l'appartement qui se libère sur le boulevard du Chéry.

● **Commission Vie Scolaire et Cadre de Vie – Gérard SANCIAUT – Adjoint**

- Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'en raison du départ d'un contrat PEC, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité pour 1 agent technique à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le jeudi 14 mars a eu lieu le Conseil d'école Anatole France l'ordre du jour était le suivant :

- Les effectifs
- Bilans des activités passées et les projets
- Les actions du réseau d'écoles

L'effectif reste stable avec 280 élèves malgré des mouvements importants : 12 départs et 12 arrivées.

De nombreuses activités sont programmées : piscines, rencontres sportives, visites de musée, journées thématiques sur l'eau et l'environnement.

Suite à cette réunion, il y a eu une rencontre avec les parents d'élèves ; plusieurs sujets ont été abordés :

- La cantine
- Le comportement des parents dans la cour de l'école.

● **Commission Communication et Information – David MOURNET – Adjoint**

- Bulletin municipal en préparation

- Des informations essentielles ont été rappelées sur le site internet notamment sur les règles d'urbanisme.

• Commission Développement culturel – Yolande BURETTE – Adjointe

Le Jeudi 28 février, 11 enfants sont venus à l'atelier de collage avec l'artiste François Noël Martin. Après un goûter offert par une maman pour l'anniversaire de son fils les enfants sont repartis ravis avec leur tableau.

Salle d'exposition :

L'exposition de Margot Voisset a été annulée à cause d'un problème de santé. L'atelier du 13 mars est reporté au mercredi 10 avril

La salle étant vide Marie-Hélène Blondel s'est installée avec une semaine d'avance et restera jusqu'au 20 avril. Le vernissage aura lieu vendredi 5 avril à 18h30

Samedi 30 mars : « la dictée Maringoise » avec déjà 35 inscriptions.

Samedi 6 avril à 15h - salle d'honneur : Conférence avec Jean Yves Carpanèse «évolution des sociétés rurales française et québécoise »

Pendant les vacances de Pâques se tiendra un atelier terre avec l'artiste Eve de Olivera et pour les petits la chasse aux œufs de Pâques le mercredi 17 avril.

Dans le mois d'avril aura lieu une petite conférence sur les abeilles et le miel avec Madame Robillon.

• Commission Sports – Associations et Solidarité – Yves RAILLÈRE – Adjoint

A VENIR EN AVRIL

- Samedi 6, dimanche 7, vendredi 12 et samedi 13 : Théâtre de l'Association Jeanne d'Arc - rue de Barny.
- Samedi 13 : Concert de printemps des Enfants de la Limagne - salle d'honneur.
- Dimanche 14 : Bal de l'association convivialité en milieu rural sur les danses de société et latines, au domaine de la Chappe.

SPORTS ET ASSOCIATIONS

- Travaux sur les courts de tennis (la haie entre les courts et le terrain de foot stabilisé a été supprimée, démoussage des courts).
- Dans le cadre du renouvellement en LED de l'éclairage des terrains de foot, les projecteurs qui vont être démontés pourront être récupérés pour remplacer ceux des terrains de tennis et le terrain en stabilisé.

Le coût de ses travaux est estimé à 3.000 €uros pris en charge à 50 % par le SIEG, soit un reste à charge pour la commune de 1.500 €uros HT

☞ SOLIDARITE

- Comité syndical du SIAD lundi 16 avril 2019 à Lezoux.

☞ INCIVILITES

- Suite à des dégradations et les problèmes qui ont suivis les containers de collecte des textiles ont été enlevés en attendant de trouver une solution.

• Commission Animation – Gérard SANCIAUT – Adjoint

La commission s'est réunie le jeudi 28 février pour préparer le programme de la fête.

Les animations du vendredi soir et du samedi soir ont été choisies ; nous attendons la confirmation.

Nous avons commandé le feu d'artifice du 13 juillet 2019 et celui de la fête annuelle.

La commission se réunira le jeudi 11 avril avec comme ordre du jour :

- La création du comité de jumelage avec les personnes qui ont eu les relations avec des habitants de Hofgeismar et qui ont participé aux différentes manifestations.
- Le programme de la fête annuelle avec les associations.

• Questions diverses – Monsieur le Maire

- Nouvelle association : l'ombelle partage, vernissage d'une exposition de peinture le 10 avril à 17h30.
- Les permanences de l'association les naufragés de la vie démarreront le 5 avril à 14h sous la petite halle.
- Questions de Philippe LE PONT pour savoir si les travaux de la route de Thiers sont repoussés, oui ils seront prévus pour le mois de Juin.
- Les élèves du collège d'Hofseigmar ont été reçus à la mairie.

°-°-°-°-°-°

La séance est levée à 21 heures 30